



Vie universelle

Concepts de vente Protections successorales



Table des matières

1. Objectif des concepts de protections successorales	3
Description des concepts de protections successorales	3
3. Illustration des concepts de protections successorales dans le logiciel	4
4. Marchés cibles	5
4.1 Protection successorale de particulier	5
5. Avantages des concepts de protections successorales	5
6. Questions et réponses – Protection successorale de particulier	5
6.1 Quels taux d'imposition doit-on utiliser?	
6.2 Quelle est la différence entre le gain en capital réalisé et le gain en capital différé?	
7. Questions et réponses – Protection successorale de société	6
7.1 Quels taux d'imposition doit-on utiliser?	
7.2 Quelle est la différence entre le gain en capital réalisé et le gain en capital différé?	6
7.3 La valeur successorale nette tient-elle compte du dividende en capital versé?	
7.4 Le montant total de la prestation de décès versée à la société sera-t-il payable libre d'imp	oôt aux
bénéficiaires?	7

1. Objectif des concepts de protections successorales

La police vie universelle est un excellent outil de planification financière et un abri fiscal efficace. Le but des concepts est de démontrer comment il peut être avantageux, du point de vue financier, d'investir dans une police vie universelle exonérée. La comparaison entre investir dans un environnement imposable et investir dans une police vie universelle permet de souligner d'une façon concrète la différence entre les deux types de placement.

2. Description des concepts de protections successorales

2.1 Protection successorale de particulier

Le client souscrit une police d'assurance vie universelle à capital-décès croissant sur sa vie et dépose des montants supérieurs à la prime minimum. Avec le temps, le fonds de la police augmente substantiellement puisque la croissance n'est pas imposée annuellement. Au moment du décès, le capital-décès (incluant le fonds) de la police sera versé libre d'impôt au bénéficiaire de la police.

2.2 Protection successorale de société

La société souscrit, sur la vie d'un actionnaire, une police d'assurance vie universelle à capital-décès croissant dont elle est titulaire et bénéficiaire. La société déposera dans la police des montants supérieurs à la prime minimum. Au moment du décès de l'actionnaire assuré, le capital-décès (incluant le fonds) sera versé libre d'impôt à la société bénéficiaire du contrat.

Par ailleurs, le capital-décès versé à la société, moins le coût de base rajusté de la police, sera porté au crédit du compte de dividendes en capital de la société. Un dividende en capital (libre d'impôt) pourra alors être versé aux actionnaires de la société.

2.3 En bref

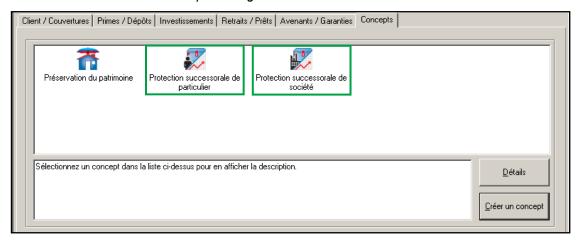
	Propriétaire	Assuré	Bénéficiaire
Particulier	Assuré	Assuré	Succession
Société	Société	Actionnaire	Société

3. Illustration des concepts de protections successorales dans le logiciel

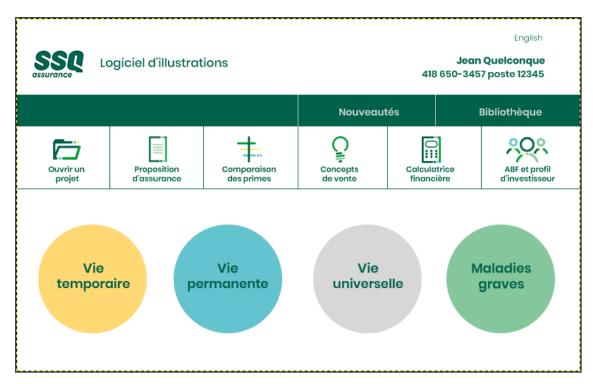
Il existe deux façons d'accéder aux concepts de vente de protections successorales dans le logiciel d'illustrations :

 Onglet « Concepts » (module « Vie universelle »): cliquer sur l'image du concept choisi, puis cliquer sur le bouton « Créer un concept ».

Pour consulter ce document en version PDF, cliquer sur le bouton « Détails ». Ce document est également disponible dans la section « Vie universelle » / « Concepts de vente – Protections successorales » de la bibliothèque du logiciel.



• Écran principal du logiciel (accès direct) : cliquer sur « Concepts de vente ». Suivre ensuite les mêmes étapes que celles décrites précédemment.



4. Marchés cibles

4.1 Protection successorale de particulier

- Résident canadien âgé de 40 ans et plus;
- Personne qui désire léguer un patrimoine (à sa famille, à des proches ou à un organisme de charité);
- Personne qui fait des investissements annuels réguliers;
- Personne possédant des épargnes non enregistrées.

4.2 Protection successorale de société

- Société canadienne privée;
- Société dont l'un des actionnaires est âgé de 40 ans et plus;
- Société de gestion, société opérante à actionnaire unique ou entreprise familiale;
- Société qui fait des bénéfices nets;
- Société qui a des liquidités supplémentaires;
- Société dont les actionnaires ont des héritiers définis.

5. Avantages des concepts de protections successorales

- Une croissance à l'abri de l'impôt du fonds du contrat d'assurance;
- Le montant total de l'assurance versé est libre d'impôt au décès;
- Un patrimoine successoral plus élevé et liquide au moment du décès;
- Pour une société, la somme versée au moment du décès permet de porter un crédit au compte de dividendes en capital.

6. Questions et réponses – Protection successorale de particulier

6.1 Quels taux d'imposition doit-on utiliser?

Le but du concept est de comparer l'avantage d'investir des épargnes dans une police d'assurance vie universelle exonérée à d'autres véhicules de placement qui ont un taux d'imposition élevé.

Il faut donc inscrire le taux d'imposition sur le revenu du particulier.

Comme le taux d'imposition sur le revenu du particulier diffère par province, il faut donc indiquer le taux d'imposition approprié basé sur la province de résidence du client.

Il faut aussi saisir le taux d'imposition des dividendes, particulièrement si le client génère des revenus de dividendes avec ses épargnes.

6.2 Quelle est la différence entre le gain en capital réalisé et le gain en capital différé?

L'imposition est calculée annuellement sur les revenus de placements du gain en capital réalisés.

Aucun impôt annuel n'est calculé sur le gain en capital différé.

Toutefois, au moment du décès, l'illustration tiendra compte de la réalisation du gain en capital (réalisé et différé).

7. Questions et réponses – Protection successorale de société

7.1 Quels taux d'imposition doit-on utiliser?

Le but du concept est de comparer l'avantage d'investir des épargnes dans une police d'assurance vie universelle exonérée à d'autres véhicules de placement qui sont dans un environnement imposable.

Il faut donc inscrire le taux d'imposition des revenus de placement de la société.

Comme le taux d'imposition sur les revenus de sociétés diffère selon la province, il faut donc indiquer le taux d'imposition approprié basé sur la province de résidence de la société.

Il faut aussi saisir le taux d'imposition des dividendes reçus par la société.

7.2 Quelle est la différence entre le gain en capital réalisé et le gain en capital différé?

L'imposition est calculée annuellement sur les revenus de placements du gain en capital réalisé.

Aucun impôt annuel n'est calculé sur le gain en capital différé.

Toutefois, au moment du décès, l'illustration tiendra compte de la réalisation du gain en capital (réalisé et différé).

7.3 La valeur successorale nette tient-elle compte du dividende en capital versé?

Oui, la valeur successorale nette tient compte de la valeur totale qui sera remise aux héritiers une fois les impôts payés et le dividende en capital versé.

7.4 Le montant total de la prestation de décès versée à la société sera-t-il payable libre d'impôt aux bénéficiaires?

À la suite du décès de l'actionnaire assuré, l'assureur versera la prestation totale de décès au bénéficiaire de la police. Avec ce concept, le bénéficiaire est la société.

Un crédit sera porté au compte de dividende en capital de la société.

La prestation de décès versée moins le coût de base rajusté de la police est le montant de crédit.

Ce montant pourra être versé comme dividende libre d'impôt aux actionnaires.

À propos de SSQ Assurance

Fondée en 1944, SSQ Assurance est une entreprise à caractère mutualiste qui place la collectivité au cœur de l'assurance. Avec un actif sous gestion de douze milliards de dollars, SSQ Assurance s'impose au Canada comme l'une des plus importantes compagnies de l'industrie. Au service d'une communauté de plus de trois millions de clients, SSQ Assurance emploie 2 000 personnes. Chef de file en assurance collective, l'entreprise se démarque aussi par son expertise en assurance individuelle, en assurance de dommages et dans le secteur de l'investissement.

